

Correspondance de F.-C. de la Harpe avec D'Alberti en 1836

Autor(en): **Harpe, Frédéric-César de la**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **23 (1915)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le La Tène III fait complètement défaut chez nous, ou du moins se confond avec la civilisation romaine.

Nous avons vu plus haut que deux des tombes à incinération ne sont en réalité que des foyers rituels; l'une était formée d'un simple lit de cendres, sans objets. L'autre montrait une couche de cendres sur laquelle reposaient des fragments de vases et deux petits anneaux de fer. On découvrit encore deux autres foyers rituels à Saint-Sulpice, formés d'un lit circulaire de pierres, d'un diamètre inférieur à un mètre, recouvert de cendres et de charbon. On a constaté dans le cimetière d'Andelfingen des foyers analogues, disposés entre les sépultures à inhumation; ils devaient servir à l'accomplissement des cérémonies qui accompagnaient le dépôt du corps dans la fosse.

(*A suivre.*)

Victor-H. BOURGEOIS.

CORRESPONDANCE DE F.-C. DE LA HARPE
AVEC D'ALBERTI
en 1836.

Nous avons à maintes reprises donné des extraits de la correspondance de Frédéric-César de la Harpe. La lettre qui suit tire tout son intérêt des circonstances dans lesquelles elle a été écrite. 1836 fut, en effet, une année agitée pour la Suisse et il est tout particulièrement intéressant d'avoir l'opinion d'un contemporain sur les événements d'alors. Sur-tout quand ce contemporain est F.-C. de la Harpe, c'est-à-dire un homme qui avait été non seulement le témoin d'un demi-siècle de notre histoire, mais aussi un des acteurs les plus actifs de cette histoire. Sa robuste vieillesse lui permettait de suivre encore du regard les événements de l'Europe

et les fastes de son pays. On peut aisément se représenter ce que devait éprouver l'homme politique et l'ardent patriote en présence des difficultés qui étreignaient la Suisse. L'amour-propre et la dignité de notre pays étaient soumis à une rude épreuve. Metternich et la réaction en voulaient à la Suisse de donner asile aux réfugiés politiques, et surtout de favoriser les idées libérales. Le pacifique Louis-Philippe, le monarque issu de la révolution démocratique, tournait au réactionnaire. Les exigences blessantes à l'égard de la Suisse se multipliaient. Celle-ci se défendait au mieux. Ses hommes d'État faisaient face aux réclamations des cours européennes. Mais quand la voix de celles-ci se faisait trop grosse, la Suisse, si petite, et dépourvue d'une organisation solide — politique et militaire — devait esquisser une retraite plus ou moins déguisée. Finalement, les intrigues étrangères aboutirent à l'affaire Conseil. La France demandait son expulsion comme jacobin dangereux. Or il se trouva que Conseil était un espion et un agent provocateur à la solde du ministère français ! L'affaire tourna à la confusion du gouvernement de Louis-Philippe. Mais ce dernier en conçut une rancune qui devait éclater deux ans plus tard.

DE LA HARPE A D'ALBERTI

Lausanne, 26 Septembre 1836.

Monsieur très respectable ami et Concitoyen,

Votre bonne et aimable lettre du 21 ct. m'a profondément touché ; et cet isolement dont vous me faites le tableau m'effraye. Heureusement vous avez du courage, et lorsqu'on a coopéré, ainsi que vous l'avez fait, à tant de bonnes choses, ces réminiscences aident à supporter les privations qui sont la suite de l'âge avancé. Ces privations sont nombreuses pour moi. Ce n'est pas seulement la surdité qui

m'exclut de toutes les réunions un peu nombreuses, je suis aussi forcé de recourir à de fortes lunettes pour lire et pour écrire, mes dents ont disparu en me laissant aux prises avec une mastication pénible, le rhumatisme paraît avoir eu pour remplaçant les douleurs de goutte, et ce qui est plus sérieux, ce sont les difficultés qu'entraînent les affections de la vessie et qui ne peuvent être surmontées qu'à l'aide de la sonde, que heureusement j'ai appris à manier. J'ai donc aussi ma bonne part d'infirmités, qui commandent un régime sévère, auquel je me suis soumis sans murmurer, et que j'observe, comme l'ordre émané de la grande loi de la nécessité ; mais au milieu de toutes ces drôleries, je puis encore m'occuper, même faire des promenades de quelques heures, ce qui me distrait et m'empêche de songer trop à mes misères.

Ma femme, de son côté, a besoin de beaucoup de ménagemens, et relêve dans ce moment d'une maladie assez sérieuse, ce qui ne nous a pas permis de faire la moindre course. Lorsque vous aurez plus de liberté, vous devriez en profiter, sinon cette année, du moins l'année prochaine, pour visiter nos contrées ; vous logeriez chez moi, et nous ferions quelques courses, en causant sans gêne des affaires du tems, qui sont assez graves, pour mériter qu'on s'en occupe sérieusement. Cette distraction vous ferait du bien, et vous reverriez ensuite vos Pénates, mieux portant et plus dispos.

En admettant que les sympathies ont été çà et là un peu trop loin, en faveur des réfugiés politiques, et que çà et là aussi, ces hommes ont abusé de l'asile qu'on leur avait accordé, il faut convenir que la Diplomatie en a mal agi à notre égard, et que celle de la France s'est conduite avec une légèreté et un sans façon qu'il étoit impossible de ne pas ressentir. La réponse à sa note a donc été ce qu'elle devoit être.

Quant à l'affaire de l'Agent provocateur *Conseil* que

l'ambassadeur français dénonce, auquel il donne ensuite un passeport sous un autre nom, pour mieux tromper, contre lequel la Police ne procède que parce qu'on l'y a invité, et qui se trouve dépositaire des menées de la Police française, elle prouve la sottise et la perfidie du Ministère sautillard qui vient de se dissoudre.¹ Mais le nouveau Ministère² se tiendra-t-il pour battu ? J'en doute fort. Ceux qui le dirigent ont peu de bienveillance pour les Républicains, et, s'ils n'avaient pas à s'occuper de ce qui se passe au delà des Pyrénées la fable du loup et de l'agneau, pourrait être notre histoire.

J'ai bien regretté que votre Canton n'ait pas voulu se soumettre à ce que la Diète avoit arrêté, et que tous avaient adopté³. Dans les conjonctures cela était fâcheux.

Demain, notre G^d Conseil s'assemble pour effectuer la nomination du Représentant qui doit être adjoint au Vorort d'après le *Conclusum*.⁴ On prétend qu'il y aura une forte opposition. J'aimerais à croire le contraire ; car lorsqu'une majorité bien constitutionnelle et bien légitime a prononcé, une minorité ne peut refuser de se soumettre, sans se constituer en rébellion ouverte. Où en serions-nous, si la désobéissance aux résolutions prises par les représentans de

¹ Le ministère Thiers, coupable de ces erreurs diplomatiques, sombra le 25 août 1836.

² Ministère Molé.

³ Décisions de la Diète relatives aux réfugiés.

⁴ Le *Conclusum* ou arrêté de la Diète en date du 23 août décrétait l'expulsion des étrangers qui avaient abusé du droit d'asile. Les cantons devaient procéder à cette expulsion, mais en cas de refus le Directoire (Vorort) pouvait intervenir. Une commission de délégués cantonaux devait l'assister dans sa tâche. C'est à cette commission que de la Harpe fait allusion. Le Grand Conseil Vaudois refusa d'adhérer à cet article du *Conclusum* et dans ses séances des 27 et 28 septembre, il décida, à une majorité de 65 voix contre 62, de ne pas nommer de délégué.

la nation était admise ? Dans les conjonctures, un tel acte de folie pourrait avoir les plus graves conséquences ; malheureusement il y a chez nous beaucoup de gens qui bavardent à tort et à travers, et qui n'ont aucune idée juste de la position où se trouve leur patrie. Depuis ma retraite, je suis aussi l'un des derniers à apprendre ce qui se passe. Les Lycurgues de notre G^d. Conseil ont approuvé par leur silence celui de leurs collègues qui m'accusa d'être *tombé dans l'enfance*, pour avoir osé appeler l'attention du Grand Conseil sur la violation de la neutralité lors de l'invasion de la Savoie¹, je ne me permets plus d'avertissements ; ces Messieurs ont appris depuis ce qu'il en coûte pour traiter avec mépris les conseils modérés des gens de bien.

La chasse donnée aux réfugiés politiques, telle que la voudrait la Diplomatie, serait, au reste l'abdication de tout sentiment d'honneur et d'humanité, et nous devons demeurer seuls juges des atteintes portées au droit d'asile par ceux qui l'ont réclamé. Il va sans dire que nous ne devons pas prêter notre sol pour l'établissement de batteries destinées à bombarder nos voisins.

Proscrit moi-même, à 2 reprises, je n'oublierai jamais que de bonnes gens m'ont facilité les moyens d'esquiver mes persécuteurs, lors même, que déguisé, et dépourvu de papiers, je pouvois être repoussé comme un vagabond.

Nos raisins sont encore plus malades que les vôtres, leur maturité a été arrêtée par le froid ; depuis 3 jours, un beau soleil a remplacé celui-ci, et leur fera peut-être quelque bien.

Du reste rien de nouveau chez nous.

Je vous adresserai par la poste la Notice, qui doit être insérée dans les mémoires de la Société générale. Ma femme

¹ Expédition des Polonais et affaires de Savoie en 1834.

et ma nièce vous offrent leurs salutations cordiales. Ne vous laissez pas abattre, très cher ami, conservez-moi votre amitié, donnez-moi quelques fois de vos nouvelles, surtout d'Olivone, et comptez sur les sentiments d'affection cordiale que vous a voué depuis longtems, votre très humble et très ob^t. serviteur, ami et concitoyen.

FRÉDÉRIC CÉSAR DE LA HARPE.

CHERCHEURS ET CURIEUX

Un abonné désirerait obtenir par l'obligeant intermédiaire de nos lecteurs les renseignements suivants :

- 1^o A quel âge, dans le Pays de Vaud, au XVIII^e siècle, un jeune avocat pouvait-il obtenir sa patente pour la pratique devant les tribunaux inférieurs?
 - 2^o les avocats pouvaient-ils plaider en patois?
 - 3^o les ministres faisaient-ils leurs sermons et catéchismes en français ou en patois, dans les commune rurales ?
 - 4^o Existe-t-il encore un « Livre de raison » ou un journal manuscrit d'un pasteur vaudois du XVIII^e siècle?
-

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Monsieur Maurice Gabud, à Lourtier (Valais), membre de notre Société d'Histoire et d'Archéologie vient de publier en une substantielle et intéressante brochure un travail sur les *Traditions Populaires en Valais*, conférence qu'il a donnée à l'assemblée annuelle de la Société suisse des traditions populaires à Sion, le 13 juin 1915.